

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1403

13 mai 2016

SOMMAIRE

Alpha Credit Solutions 3 S.à r.l.	67308	GHK Investmentfund-FIS	67302
AMB European Finco	67304	Gondwana (Investments) S.A.	67306
Beverage Packaging Factoring (Luxembourg) S.à r.l.	67302	H&F Barolo Lux CoInvest S.à r.l.	67344
Boulle Mining Group S.à r.l.	67302	Italian Logistics Master Topco S.à r.l.	67328
Cameco Luxembourg S.A.	67304	MMC Holding	67303
CB The Hague I S.à r.l.	67303	Opis S.A.	67307
CCTV PRO S.à r.l.	67304	Ortona S.à r.l.	67307
Celeritas Capital	67302	Phytoplus	67301
Charpente Therres G. Sarl	67298	Picabia S.A.	67301
Citadel Macro Products S.à r.l.	67298	Quattrex S.à r.l.	67336
CityEl S.à r.l.	67298	Romania Invest Corp S.A.	67300
Colaya Holding S.A.	67298	Sany S.A.	67299
Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A.	67299	SCHENK Luxembourg S.A.	67301
Credit Suisse Nova (Lux)	67304	Schroeder & Associés	67301
Crêperie Bretonne	67304	Senior Preferred Investments SA	67300
Cristalux Holding S.A.	67299	Shelon Holdings S.A.	67318
Dangerous Goods Airfreight Service S.A.	67299	Sigval Holding S.A., société de gestion de patri- moine familial, SPF	67300
Eventfabrik G.m.b.H.	67305	Tisoc S.A.	67303
Fareale S.A.	67306	Tizzano S.A.	67303
Fidimmo S.A.	67306	Valemar S.A.	67300
First Names (Luxembourg) S.à r.l.	67305	Venglo Capital S.A.	67344
Food Delivery Holding 31 S.à r.l.	67305	VIII International Holdings S.à r.l.	67303
		VIII Investment UK S.à r.l.	67303

Charpente Therres G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9644 Dahl, 5, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.665.

Statuts coordonnés suivant acte du 10 février 2016, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016073294/10.

(160037642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Citadel Macro Products S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.990.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 25 février 2016

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années au siège social de la Société à 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citadel Macro Products S.à r.l.

Référence de publication: 2016073295/16.

(160037319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

CityEl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 104.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 février 2016.

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 7, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg au 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2016073296/13.

(160037290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Colaya Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 février 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la:

- Société anonyme COLAYA HOLDING SA, dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, a été dénoncé en date du 28 juillet 2009, (N° R.C.S.B129.205).

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2016073297/15.

(160037242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Compagnie Cosmopolitaine de Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.592.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur de catégorie B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur de catégorie B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016073330/16.

(160037339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Cristalux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 52.075.

—
Monsieur Paulo Da Costa Magalhaes, ayant eu son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a remis sa démission avec effet au 17 mars 2014, de sa fonction d'administrateur de catégorie B au sein du conseil d'administration de la société Cristalux Holding S.A., enregistrée auprès du RCSL sous le numéro: B.52075 et ayant son siège social au 20 rue de Glesener, L-1630 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016073338/16.

(160037845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

DGAS Luxembourg S.A., Dangerous Goods Airfreight Service S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Est, Office H-2053.

R.C.S. Luxembourg B 157.056.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073341/10.

(160037890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Sany S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 150.735.

—
Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 25 février 2016

L'adresse de la société est transférée du 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

SANY S.A.

Référence de publication: 2016073687/12.

(160037571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Romania Invest Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 février 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

ROMANIA INVEST CORP S.A.

Référence de publication: 2016073657/13.

(160037648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Senior Preferred Investments SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 137.640.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 22 février 2016

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 287-289 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 29 février 2016.

A Luxembourg, le 29 février 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016073666/14.

(160037732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Valemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 35.850.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

VALEMAR S.A.

Référence de publication: 2016073754/13.

(160037599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Sigval Holding S.A., société de gestion de patrimoine familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.010.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2016.

Démission de Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, nomination de Gilles PERRANG né le 13 avril 1967 à Metz (F) adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg comme nouveau Commissaire aux Comptes à partir de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

Pour la société

SIGVAL HOLDING S.A., société de gestion patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2016073701/14.

(160037695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

SCHENK Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 23, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 93.253.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 15. Januar 2016

Es wurde u.a. beschlossen,

Die Jahreshauptversammlung beschließt, das Mandat des jetzigen Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft Ernst & Young S.A., mit Gesellschaftssitz in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, vertreten durch Herrn Yves Even, für die Dauer von einem Jahr bis zur Generalversammlung des Jahres 2016 zu verlängern

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 2. März 2016.
Für SCHENK Luxembourg S.A.

Aktiengesellschaft
THG Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016073692/17.

(160037395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Schroeder & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R.C.S. Luxembourg B 69.336.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du vendredi 9 décembre 2015

Elle accepte la démission de Monsieur Gaston FLESCHE comme administrateur-délégué, administrateur et président avec effet au 31 décembre 2015.

Elle nomme aux fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2016

Madame Martine SCHUMMER Epouse CORTINA, demeurant 48, Léeberg, L-5359 Schuttrange;

Monsieur François RIES, demeurant 17, Rue Joséphine Jacquemart-Jaans, L-8096 Bertrange

Monsieur Jean-Luc WEIDERT, demeurant 18, Rue de Madrid, L-8223 Mamer.

Ils viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHROEDER & ASSOCIES SA
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Signature

Référence de publication: 2016073695/19.

(160037358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Phytoplus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, avenue Frantz Clément.
R.C.S. Luxembourg B 178.603.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086114/9.

(160053124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Picabia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 175.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086115/9.

(160053792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

GHK Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.297.

—
Die Bilanz zum 30. September 2015 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2015 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. März 2016.

Für die GHK Investmentfund-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2016085865/14.

(160053705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Beverage Packaging Factoring (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.005.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un gérant

Référence de publication: 2016086395/10.

(160053970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Celeritas Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 62, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 188.729.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016086430/10.

(160054054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Boulle Mining Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.199.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} Mars 2016, l'actionnaire unique de la société a pris la résolution suivante:

- Monsieur Jimmy TONG SAM, né le 24 Novembre 1968 à Moka (Île Maurice), avec adresse personnelle au 12 rue Edmond Goergen; L-6139 Junglinster est nommé gérant avec effet au 1^{er} Mars 2016 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2016073269/15.

(160037935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

MMC Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.175,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016086735/12.

(160054499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Tisoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 106.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086257/9.

(160053265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

Tizzano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.920.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086258/9.

(160053554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

VIII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086284/9.

(160053537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

VIII Investment UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086285/9.

(160053539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2016.

CB The Hague I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 183.724.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016086455/12.

(160054291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

AMB European Finco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086357/9.

(160054198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Crêperie Bretonne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 58, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 172.410.

Les comptes annuels au 30.06.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSELBORN Philippe

Gérant

Référence de publication: 2016086445/11.

(160054188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

Le bilan au 31 octobre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2016086446/11.

(160054518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Cameco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 68.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016086448/9.

(160054289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

CCTV PRO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4515 Differdange, 16, rue Zenon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 164.989.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2016.

Pour la société

Référence de publication: 2016086457/11.

(160054469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2016.

Food Delivery Holding 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.533.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 26 février 2016 que:

- La démission de Monsieur James Sporle, gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 26 février 2016, a été acceptée;

- La nomination de Monsieur James Sporle, né le 22 février 1976 à Londres (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 34 Hazel Road, Londres, NW10 SPP (Royaume-Uni), en qualité de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 26 février 2016 et ce pour une durée indéterminée a été acceptée;

- La nomination de Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers (Belgique), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 26 février 2016 et ce pour une durée indéterminée, a été acceptée;

- La nomination de Monsieur Marc Chong Kan, née le 24 août 1964 à Paris (France), résidant professionnellement au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B avec effet au 26 février 2016 et ce pour une durée indéterminée, a été acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016074029/23.

(160038656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

First Names (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 147.824.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 1^{er} mars 2016 que Mme Scarlett MEADOWS, née le 26 août 1980 à St. Julians (Malte) et résidant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, a été nommée membre du Conseil de Gérance de la société à compter du 1^{er} mars 2016, pour une durée indéterminée, en remplacement de Mme Oonagh HAYES, démissionnaire.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Simon Baker

- Mlle Dawn Shand

- M. Andrej Großmann

- Mme Scarlett Meadows

Pour extrait conforme

S. BAKER

Managing Director

Référence de publication: 2016074022/20.

(160038417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Eventfabrik G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 171.667.

—
Der Unterzeichnende, Herr Roland NILLES, wohnhaft zu L-3916 Mondercange, 12, Op Dirbett tritt fünfzig (50) Anteile der oben genannten Gesellschaft an Herr Thomas GLEIM, wohnhaft zu L-2134 Luxembourg, 60a, rue Charles Martel ab.

Diese Abtretung ist ab dem heutigen Tag rechtskräftig.

Gefertigt in Luxemburg, am 01. März 2016.

Référence de publication: 2016074008/11.

(160038139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2016.

Fareale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 89.378.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société
FAREALE S.A.

Référence de publication: 2016073406/13.

(160037603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Fidimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.189.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 1^{er} février 2016

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, administrateur démissionnaire, avec effet au 31 décembre 2015.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société
FIDIMMO S.A.
FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur / Administrateur
Dominique MOINIL / Sophie CHAMPENOIS
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2016073408/19.

(160037867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Gondwana (Investments) S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 53.776.

EXTRAIT

En date du 1^{er} Mars 2016, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés avec effet au 1^{er} Mars 2016 pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022:

- * Monsieur Jean-Raymond BOULLE,
- * Monsieur Edmond VAN DE KELFT,
- * Madame Audrey HOE-RICHARDSON,
- * Madame Nathalie PARVIN-BOULLE,

- Monsieur Jimmy TONG SAM, né le 24 Novembre 1968 à Moka (Île Maurice), avec adresse personnelle au 12 rue Edmond Goergen; L-6139 Junglinster est nommé administrateur avec effet au 1^{er} Mars 2016 pour une durée de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Un mandataire

Référence de publication: 2016073435/22.

(160037894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Ortona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 27, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 197.249.

L'an deux mille seize, le vingt-deuxième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Pascal MARCHESE, directeur de société, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juin 1966, demeurant à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill; et

2) Monsieur Amilcar PINHEIRO, directeur de société, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 juillet 1982, demeurant L-3616 Kayl, 22 rue du Commerce.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ORTONA S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3898 Foetz, 166, rue du Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197249, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1925 du 30 juillet 2015;

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2016, de transférer le siège social de la Société de L-3898 Foetz, 166, rue du Brill à L-3616 Kayl, 27 rue du Commerce et de modifier en conséquence l'article 4, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

"**Art. 4. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Kayl (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ésqualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 février 2016. 2LAC/2016/4142. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073612/44.

(160037625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Opis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8352 Dahlem, 14, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 174.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2016.

Référence de publication: 2016073609/10.

(160038257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Alpha Credit Solutions 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 204.010.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before me, Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Alpha Credit Holdings 2 S.a r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Ms Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as indicated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Alpha Credit Solutions 3 S.a r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office within the municipality.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

If the Manager or, as the case may be, the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account and/or a capital contribution account (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") may be set up. The Company may use the amount held in the premium account and/or the capital contribution account (as applicable) to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Capital Increases and Reductions. The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority requirements requisite for the amendment of the Articles, as set out in these Articles or the Act, as the case may be, are met.

Part III. Management, The board of managers and auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Manager(s) will hold office until their successor(s) is/are elected. The Manager(s) may be re-elected at the end of his/their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers may appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair (if any) or at the request of any Manager. The Chair (if any) will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint any Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the relevant meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers. A Manager may represent more than one Manager at a meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair, or, as the case may be, the pro tempore chair, shall cast the deciding vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, video-conference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair or, as the case may be, the pro tempore chair, of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act or the Articles to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the sole Manager or the Board of Manager, as the case may be.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 14. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, (s)he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder or the general meeting of shareholders as the case may be.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In

the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 16. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the last day of the month of April of each year, at 12.30 p.m..

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor (s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 20. Procedure and Voting. The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, video-conference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers (if any) or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more scrutineers.

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the scrutineers, shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall

be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings. Decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders may be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers (if any) or any two Managers, as the case may be.

Part V. Financial year and allocation of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

Art. 24. Allocation of Profit. Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution.

Part VI. Dissolution and liquidation

Art. 26. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

Subscription and Payment

These Articles having been drawn up, the appearing party, represented as stated above, has subscribed to and fully paid up in cash twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitional Provision

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2016.

Resolutions of the sole shareholder

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

1. The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo Neuman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya, on 10 April 1957, with professional address at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company's registered office shall be located at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up, on the day indicated at the beginning of this deed in Luxembourg.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this original instrument.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Alpha Credit Holdings 2 S.a r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination sociale "Alpha Credit Solutions 3 S.a r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Le Gérant de la Société ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, peuvent établir des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social arriveraient ou seraient imminents et qui seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou entraveraient la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger, le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte et la détention de ces participations, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

Ceci inclut sans limitation l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, notes, certificats de créance et autres titres de créance, parts sociales, bons de souscriptions et autres droits ou instruments de capitaux, y compris sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (y compris sans limitation des engagements relatifs à des titres synthétiques) des sociétés, entités ou autres personnes morales.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (y compris sans limitation l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits, ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et n'engendre pas l'obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission et/ou un compte d'apport en capital (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") peut être établi. L'avoir de ce compte de prime d'émission et/ou du compte d'apport en capital (le cas échéant) peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominative.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément d'une assemblée générale des associés, à laquelle au moins les trois quarts du capital social, présent ou représenté, vote en faveur d'une telle cession.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé par eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts telles qu'énoncées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de son/leur successeur(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B.

Même après le terme de leur mandat, le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas les informations dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président (le cas échéant) ou à la demande d'un Gérant. Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un Gérant en tant que président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Le quorum des réunions du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président, ou, le cas échéant, le président pro tempore, a une voix prépondérante.

Chaque Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles méthodes de participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux peuvent être certifiées par le Gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou le président pro tempore, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou associés de la Société, agissant individuellement ou conjointement, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce Gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil de Gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux (2) Gérants ainsi que par la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y compris sans limitation tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires des présentes, tout représentant valablement autorisé de la Société, y compris sans limitation tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de prendre part aux délibérations et d'agir en ce qui concerne toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions de concurrence normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un Gérant unique, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclues dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il ne serait pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il serait finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de faute grave ou faute lourde. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, le Gérant n'a pas commis une violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a un, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour du mois d'avril de chaque année, à 12:30 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés. Le Gérant ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, l'auditeur/les auditeurs, s'il y en a, ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales conformément à la Loi.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure et Vote. L'assemblée générale des associés se réunit sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, de l'auditeur ou des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société, en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de l'assemblée et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, ou par pdf par e-mail ou encore par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé, qui le représentera à l'assemblée.

Tout associé peut participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom de chaque associé, le nombre de parts sociales détenues et, si applicable, le nom du représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par (i) une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les associés doivent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le pourcentage du capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des assemblées des Associés. Les procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établis par écrit et signés par l'associé unique ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés peuvent être certifiés par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale et répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Cinq pour cent (5 %) sera prélevé sur les bénéfices annuels nets de la Société pour la formation d'un fonds de réserve légale, jusqu'à cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices qui peut être utilisé, intégralement ou en partie, pour absorber des pertes, s'il y en a, pour être versé à un compte de réserve ou de provision, pour être reporté à nouveau ou distribué aux associés comme dividende.

Art. 25. Acomptes sur Dividendes. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution et liquidation

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

Souscription et paiement

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libéré en espèces douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune

La preuve du paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et témoigne de l'accomplissement de ces conditions.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

Décision extraordinaire de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à trois (3) et les Gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée:

- Mme Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Grande-Bretagne, le 28 août 1968, ayant son adresse professionnelle à 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle à 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- M. Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya, le 10 avril 1957, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Gabriel Lipmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera fixé à 6, rue Gabriel Lipmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40409. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068492/582.

(160031353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Shelon Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.796.

In the year two thousand and sixteen, on the third day of February.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Shelon Holdings S.A. a Luxembourg private limited liability company (société anonyme) with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), under number B 146.796, incorporated on 12th June 2009 pursuant to a deed of the Notary Maître Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg) which deed has been published in the Mémorial, recueil des Sociétés et Associations number 1370 page 65748 on 16th July 2009.

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have for the last time been amended following a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), dated on 21 July 2009 published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1707 page 81890 on 4 September 2009.

The Meeting was declared open by Mr Benoit CAILLAUD, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who appointed as secretary Ms Mari MALEN-LINDELL, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Emmanuelle SHYIRAMBERE, employee, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The Meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 11 January 2016.

A copy of such convening notices has been given to the bureau of the meeting.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and full restatement of articles 5, 6, 7, 8, 13, 15 and 16 of the Articles;
2. Statutory elections;
3. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. As appears from the said attendance list, that out 1,000,000 shares in circulation, 786,224 (78.62%) shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend and fully restate the articles 5, 6, 7, 8, 13, 15 and 16 of the Articles which will read henceforth as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by one million (1,000,000) ordinary shares in registered form having a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each (the Ordinary Shares or the Shares), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased at one or several times, by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, by issue of new Ordinary Shares having the same rights and obligations as the previously issued Ordinary Shares.

5.3. In addition to the issued share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve (as below defined).”

“ Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives) and are freely transferrable subject to any requirements and restrictions as set forth in the Articles.

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request (the Register).

6.3. A share transfer is carried out by entering in the Register, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. A share transfer shall not be recorded in the Register unless:

- a) it is permitted and has been made in accordance with the present Articles;
- b) an executed share transfer form (acceptable to the Board) together with all required anti-money laundering client identification information has been provided to the Company.

6.5. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.6. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.”

“ Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a sole director or a board composed of at least three or more directors (each a Director) who need not be shareholders. The Company may be managed by a sole director only in case there is only one shareholder in the Company. The General Meeting may resolve to appoint one or several class A directors (“Class A Directors”) and

one or several class B directors who shall be resident in Luxembourg (“Class B Directors”). If several Directors have been appointed, they will constitute the Board. The Board shall not comprise at any one time more than five (5) Directors in aggregate.

(ii) The General Meeting shall appoint the Director(s) and determine their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible. Without prejudice to the above article 7.1(i), the General Meeting shall in all circumstances appoint at least one (1) Class B Director who has been proposed by the Domiciliation Agent.

(iii) If a legal entity is appointed as a Director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a Director (the Permanent Representative). The Permanent Representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(iv) Should the Permanent Representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(v) If the office of a Director becomes vacant, the majority of the remaining Directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether Shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several Directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such Director(s) during the relevant financial year.

(iv) The Board is authorised to delegate specific powers to standing committees which it may create from time to time in areas such as remuneration and/or audit policies for the Company.

7.3. Procedure

(i) The Board may appoint a Chairman in accordance with clause 7.1 and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Notice of any meeting of the Board is to be given to all Directors by fax or by e-mail.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) Any Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by any Director present to the meeting of the Board and by the secretary (if any).

(vii) In case of plurality of Directors, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Directors present or represented, with at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. The Chairman of the Board has the casting vote in the event that an equal number of votes are otherwise cast in favour and against a proposed resolution of the Board (other than votes involving his/her appointment or removal as Chairman).

(viii) Meetings of the Board shall, unless agreed by all the Directors, be held on Business Days. A quorum for a meeting of the Board shall be (i) at any time when there are two or more Directors, a minimum of two Directors being at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director. If a quorum is not present at the time of the meeting or ceases to be present thereafter, the meeting (the first meeting) shall be adjourned to such other time and place as the Directors present at the first meeting determine, but which shall, unless agreed by all Directors (including those not present at the first meeting), be no sooner than three Business Days from the date of the first meeting (the second meeting). The Company shall give notice of the date and agenda of the second meeting to each Director. The quorum for such second meeting shall be a minimum of two Directors being at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

(x) Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at the relevant meeting.

(xi) Circular resolutions signed by all the Directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(xii) To the extent permissible under the Law, a Director present shall be counted in the quorum and be entitled to vote to a meeting of Directors on any resolutions concerning a matter in which he has, directly or indirectly, a material interest or duty interest.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any Class A Director together with any Class B Director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

7.5. Management Fees and Expenses Subject to approval by the General Meeting, the Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other reasonable travel and subsistence expenses reasonably incurred by the members of the Board in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

7.6. Directors' Liability - Indemnification

(i) No member of the Board commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

(ii) Directors are only liable for the performance of their duties.

(iii) The Company shall fully indemnify any member of the Board, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party (including for the avoidance of doubt, prior to the Company adopting these Articles) by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.”

“ Art. 8. General meetings of Shareholders.

8.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at general meetings of Shareholders. Subject to the provisions of these Articles, the General Meeting has the broadest powers to adopt, authorise and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each Ordinary Share entitles the holder to one (1) vote.

8.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following Business Day.

(iii) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iv) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(v) Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(vi) Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office or the address specified in the voting form. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum and the outcome of the vote. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vii) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(viii) An extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices shall reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and

results of the previous General Meeting. The second General Meeting may deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).”

“VI. Dissolution - Liquidation

13.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.”

“ **Art. 15.**

VII. Definitions

Affiliate means with respect to a person, any shareholder, director, partner, member or manager of such person or a person which, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person, as the case may be (and shall, for the avoidance of doubt, where such person is a Shareholder, include each Shareholder Associate in respect of such person).

Business Day means a day on which banks are open for the conduct of ordinary banking business, which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday, in Luxembourg.

Chairman means a Director appointed by the members of the Board as chairman.

Domiciliation Agent means Vistra (Luxembourg) S.à r.l. or any other Luxembourg professional services company appointed by the Company from time to time to provide certain domiciliation services to the Company.

Indirect Minority Interest means with respect to any person and without double counting, the percentage of interests in Ordinary Shares held indirectly by such person through one or more entities which are not themselves Affiliates of such person, as adjusted to take account of such person's level of economic interest in such entities.

Shareholder Associate means in relation to a Shareholder:

- (a) each member of its Shareholder Group (other than the Shareholder itself);
- (b) any general partner, limited partner or other partner in, or trustee, nominee, custodian or manager of, or adviser to, that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;
- (c) any member of the same wholly-owned group of companies as any trustee, nominee, custodian or manager of, or adviser to, that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;
- (d) any investment fund which has the same general partner, trustee, nominee, operator, management company, manager or adviser as that Shareholder or any other member of its Shareholder Group;
- (e) any investment fund which is advised, or the assets of which (or some material part thereof) are managed (whether solely or jointly with others), by that Shareholder or any other member of its Shareholder Group; or any investment fund in respect of which that Shareholder or any member of its Shareholder Group is a general partner or management company.

Shareholder means a holder of Shares in the Company from time to time.

Shareholder Group means, in relation to a Shareholder, that Shareholder and its direct and indirect subsidiary undertakings and any parent undertaking, whether direct or indirect, of that Shareholder and any other subsidiary undertaking of any such parent undertaking from time to time.

Transferor Shareholder's Proportion means the Ordinary Shares whose proposed transfer has been led to an offer pursuant to article 6, stated as a proportion of the total number of Ordinary Shares in issue at that time.

“VIII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telefax, e-mail or any other means of electronic communication. Unless otherwise provided, any notice shall be in written and in English.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law and any superseding agreement entered into by the Shareholders from time to time.”

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignations of:

- Mr. Manfred Rimmel from his mandate as Class A Director with effect as of 9th December 2015;
- Mr. Dan-Daniel Bebello and of Mr. Lucien Orlovius from their mandate as Class B Directors with effect as of 27th November 2015;
- Mr. Wim Ritz from his mandate as Class C Director with effect as of 1st January 2016.

The Meeting resolves to grant them discharge for the execution of their mandates until the effective date of their resignation.

The Meeting further resolves to remove Mr. Anthony Barone from his mandate as Class A Director with immediate effect and to grant him discharge for the execution of his mandate until the effective date of his removal.

The Meeting hereby resolves to requalify the mandate of Class C Director of Mr.

Freddy De Petter as Class B Director and to appoint Mr. Benoît Caillaud, born on 11th October 1976 in Paris (France), professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as Class B Director.

Following such resolutions, the board of directors of the Company consists as of now and until the general meeting of shareholders to be held in 2020 of:

- M. Jean-Marc Roelandt as Class A Director;
- M. Freddy De Petter as Class B Director; and
- M. Benoît Caillaud as Class B Director.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four Euros (EUR 1,400.-).

Nothing else being in the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le troisième jour du mois de février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de Shelon Holdings S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.796 (la Société), constituée en date du 12 juin 2009 suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1370 page 65748 le 16 juillet 2009.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), daté du 21 juillet 2009 publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1707 page 81890 le 4 septembre 2009.

L'Assemblée a été déclarée ouverte par Monsieur Benoit CAILAUD, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Mari MALEN-LINDELL, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Madame Emmanuelle SHYIRAMBERE, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Assemblée a été convoquée par lettre de convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le janvier 2016.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte des articles 5, 6, 7, 8, 13, 15 et 16 des Statuts;
2. Elections statutaires;
3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur"

par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que sur les 1.000.000 actions en circulation, 786.224 actions (78,62%) sont présentes ou représentées à la présente assemblée, celle-ci, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour

V. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 5, 6, 7, 8, 13, 15 et 16 des Statuts pour leur donner la teneur suivante:

“ Art. 5. Capital.

5.1. Le capital est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro trente et un Euro (EUR 0,031) chacune (les Actions Ordinaires), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale agissant en accord avec les conditions prescrites par la modification des Statuts, par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires ayant les mêmes droits et obligations que les Actions Ordinaires précédemment émises.

5.3. En sus du capital émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission au sein duquel toute prime d'émission payée sur toute Action en supplément de sa valeur nominale est transférée. Le montant inscrit dans le compte prime d'émission peut être utilisé afin de procéder au paiement de toute Action que la Société peut racheter à ses Actionnaire(s), de compenser une perte nette, d'être distribué aux Actionnaires sous forme de dividende ou d'affecter des fonds à la réserve légale (tel que défini ci-dessous).”

“ Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives) et sont librement transférables sous réserve de toute condition ou restrictions telles que déterminées par les présents Statuts.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire (le Registre).

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le Registre, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Un transfert d'action ne sera pas inscrit au Registre à moins que:

- a) il soit permis et ait été réalisé conformément aux présents Statuts;
- b) le cessionnaire ait fourni à la Société une déclaration signée de transfert (dans une forme acceptable par le Conseil) ainsi que toute information relative à l'identification des clients concernant la lutte contre le blanchiment d'argent.

6.5. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.6. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.”

“ Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un administrateur unique ou par un conseil composé d'au moins trois administrateurs (chacun un Administrateur) qui peuvent de ne pas être actionnaires. La Société peut être gérée par un administrateur unique seulement dans le cas où il n'y a qu'un seul actionnaire dans la Société. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A (“Administrateurs de classe A”) et un ou plusieurs administrateurs de classe B qui doivent être résidents à Luxembourg (“Administrateurs de classe B”). Si plusieurs Administrateurs ont été nommés, ils constitueront le Conseil. Le Conseil ne doit comprendre à aucun moment plus de cinq (5) Administrateurs au total.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles. Sans préjudice à l'article 7.1(i) ci-dessus, l'Assemblée Générale doit nommer en toutes circonstances au moins un (1) Administrateur de classe B qui a été proposé par l'Agent Domiciliaire.

(iii) Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'Administrateur (le Représentant Permanent). Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(iv) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(v) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des Administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts ou aux Actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

(iv) Le Conseil est autorisé à déléguer des pouvoirs spécifiques à des comités permanents qu'il peut créer dans tout domaine tel que la rémunération et/ou règles d'audit pour la Société.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un Président conformément à l'article 7.1 et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit à la demande du Président ou de deux (2) Administrateurs au lieu et heure indiqués dans la convocation qui doit en principe être à Luxembourg.

(iii) La convocation à toute réunion du Conseil peut être effectuée par fax ou courriel à tous les Administrateurs.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre Administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Les résolutions du Conseil sont inscrites dans des minutes signées par tout Administrateur présent à la réunion et par le secrétaire (s'il en est).

(vii) En cas de pluralité d'Administrateurs, les résolutions du Conseil doivent être adoptées par la majorité des Administrateurs présents ou représentés, avec au moins un (1) Administrateur de classe A et un (1) Administrateur de classe B. Le Président possède une voix prépondérante en cas d'égalité des votes (à l'exception des votes relatifs à sa nomination ou démission en tant que Président).

(viii) Les réunions du Conseil doivent, sauf accord de tous les Administrateurs, être tenues les Jours Ouvrés. Le quorum des réunions du Conseil doit être (i) à tout moment quand il y a deux ou plusieurs Administrateurs, un minimum de deux Administrateurs étant au moins d'un (1) Administrateur de classe A et d'un (1) Administrateur de classe B. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou cesse d'être présent par la suite, cette première réunion (la première réunion) doit être ajournée au lieu et date que les administrateurs présents à cette première réunion auront décidé, mais ne devra, à moins d'un accord de tous les administrateurs (incluant ceux non présent à la première réunion) pas être avant trois Jours Ouvrés à compter de la date de la première réunion (la seconde réunion). La Société devra notifier chaque Administrateur de la date ainsi que l'ordre du jour de la seconde réunion. Le quorum de cette seconde réunion consistera en un minimum de deux Administrateurs étant au moins d'un (1) Administrateur de classe A et d'un (1) Administrateur de classe B.

(ix) Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pertinente.

(x) Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(xi) Dans la mesure où ceci est permis par la Loi, l'Administrateur présent doit être compté dans le quorum et doit être autorisé à voter à une réunion du Conseil sur toutes résolutions concernant une matière ou une opération pour laquelle il a, directement ou indirectement, un intérêt matériel ou intérêt moral.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

7.5. Frais de Gestion et Dépenses Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, les Administrateurs doivent percevoir des frais de gestion concernant la réalisation de leur gestion de la Société et peuvent, en supplément, être remboursés de tous autres frais et dépenses engendrés par la gestion et la réalisation de l'objet social de la Société.

7.6. Responsabilités des administrateurs - Indemnisation

(i) Les membres du Conseil n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

(ii) Les membres du Conseil sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

(iii) La Société indemniserait tout membre du Conseil, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts."

“ Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.

8.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales des actionnaires. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, l'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à son détenteur un (1) vote.

8.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité où le siège social est situé, tel que déterminé dans la convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10h. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvré suivant.

(iii) Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iv) Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(v) Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vi) Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social ou à l'adresse spécifiée au formulaire. Pour le calcul du quorum et des majorités, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(viii) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu)."

“VI. Dissolution - Liquidation

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux."

“ Art. 15.

VII. Définitions

Affilié signifie, concernant une personne, tout actionnaire, administrateur, associé, membre ou gérant de cette personne ou d'une personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec cette personne, le cas échéant (et ce terme doit, afin d'éviter tout doute, inclure chaque Actionnaire Associé relativement à cette personne lorsque cette personne est un Actionnaire).

Jour Ouvré signifie un jour durant lequel les banques sont ouvertes pour la conduite de leurs affaires et qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié public à Luxembourg.

Président signifie l'administrateur nommé par les membres du Conseil en tant que président du Conseil.

Agent Domiciliaire signifie Vistra (Luxembourg) S.à r.l. ou tout autre société de services professionnels à Luxembourg nommé par la Société de temps à autre pour fournir certains services de domiciliation à la Société.

Intérêt Minoritaire Indirect signifie concernant toute personne et sans double comptage, le pourcentage des intérêts dans les Actions Ordinaires détenues indirectement par cette personne à travers une ou plusieurs entités qui ne sont pas elles-mêmes affiliées à cette personne, tel qu'ajusté afin de prendre en considération le niveau de l'intérêt économique de cette personne dans les prédites entités.

Actionnaire Associé signifie concernant un Actionnaire:

- i) chaque membre du Groupe Actionnaire (autre que l'Actionnaire lui-même);
- ii) l'un quelconque des associés commandites, associés commanditaires ou tout autre associés ou mandataire, trustee, gardien ou gérant ou conseiller de l'Actionnaire ou de l'un quelconque des membres du Groupe Actionnaire;
- iii) tout membre du même groupe de sociétés entièrement détenues comme une fiduciaire, un mandataire, un dépositaire ou gestionnaire, ou conseiller, que l'Actionnaire ou de tout autre membre de son Groupe Actionnaire;
- iv) tout fonds d'investissement qui a le même associé commandité, trustee, mandataire, opérateur, société de gestion, gérant ou conseiller d'un Actionnaire ou d'un quelconque membre du Groupe Actionnaire;
- v) tout fonds d'investissement qui est conseillé, ou dont les actifs (ou une partie significative de ceux-ci) sont gérés (soit de manière individuelle soit de manière conjointe avec d'autres) par un Actionnaire ou d'un quelconque membre du Groupe Actionnaire;
- vi) tout fond d'investissement dont un Actionnaire ou un quelconque membre du Groupe Actionnaire est associé commandité ou société de gestion.

Actionnaire signifie un détenteur d'Actions de la Société de manière ponctuelle.

Groupe Actionnaire signifie, concernant un Actionnaire, cet Actionnaire et ses filiales directes ou indirectes ainsi que toute société parente, direct ou indirecte de cet Actionnaire et toute autre filiale de cette société parente de manière ponctuelle.

Part d'Actions Ordinaires de l'Actionnaire Cédant signifie les Actions Ordinaires dont un transfert a abouti à une situation conformément à l'article 6, une telle proportion étant exprimée par rapport au nombre total d'Actions Ordinaires émises à ce moment-là.

“VIII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique. Sauf disposition contraire, toute notice devra être écrite et rédigée en anglais.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public et tout autre contrat conclu par les Actionnaires de temps à autre-.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre connaissance des démissions de:

- M. Manfred Rimmel de son mandat d'administrateur de classe A avec effet au 9 décembre 2015;
- M. Dan-Daniel Bebello et M. Lucien Orlovius de leur mandat d'administrateur de classe B avec effet au 27 novembre 2015;
- M. Wim Ritz de son mandat d'administrateur de classe C avec effet au 1^{er} janvier 2016.

L'Assemblée décide de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date effective de leur démission.

L'Assemblée décide en outre de révoquer M. Anthony Barone de son mandat d'administrateur de classe A avec effet immédiat et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date effective de sa révocation.

L'Assemblée décide par les présentes de requalifier le mandat d'administrateur de classe C de M. Freddy De Petter en administrateur de classe B et de nommer M.

Benoît Caillaud, né le 11 octobre 1976 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B.

En conséquence des résolutions ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est composé désormais, et ce jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2020, comme suit:

- M. Jean.Marc Roelandt en tant qu'administrateur de classe A;
- M. Freddy De Petter en tant qu'administrateur de classe B; et
- M. Benoît Caillaud en tant qu'administrateur de classe B.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée s'est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdites parties comparantes ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Caillaud, Malen-Lindell, Shyirambere, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4174. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068343/548.

(160030646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2016.

Italian Logistics Master Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 204.225.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of February.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twenty five thousand and two euros (EUR 25,002) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 181.528,

represented by Me Miroslava JASSOVA, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Italian Logistics Master Topco S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Italian Logistics Master Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and sidestream guarantees), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by (i) two hundred and fifty (250) shares of class A of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25) each ("Class A Shares"), and (ii) two hundred and fifty (250) shares of class B of a nominal value of twenty-five euros (25) each ("Class B Shares").

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares (of any class) are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in his absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns (regardless of class) and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Logicor Europe Holdings II S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euros.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de février,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et un capital social de vingt-cinq mille deux euros (EUR 25.002), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.528,

représentée par Me Miroslava JASSOVA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Italian Logistics Master Topco S.à r.l. qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Italian Logistics Master Topco S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par tout autre moyen de titres de quelque nature que ce soit, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également accomplir toutes les opérations portant directement ou indirectement sur l'acquisition de biens immobiliers, de propriétés et de droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que sur toute participation dans toute entreprise immobilière ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut par ailleurs donner des garanties (y compris des garanties dites «up-stream» et «side-stream»), octroyer des sûretés, octroyer des prêts ou autrement prêter assistance aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

En relation avec toute entreprise immobilière ou autre entreprise, la Société peut également acquérir des prêts, y compris au rabais, consentir des prêts et prêter des fonds sous quelque forme que ce soit, avancer de l'argent ou faire crédit selon quelque condition que ce soit, y compris, de manière non limitative, ceux résultant d'emprunts de la Société ou de l'émission de titres de participation ou de créance de quelque nature que ce soit à quelque personne ou entité que ce soit qu'elle juge appropriée. La Société peut conclure des contrats d'échange (swaps), des contrats à terme (futures, forwards), des opérations de produits dérivés, des contrats d'option, des opérations de rachat, de prêt de titres et d'autres opérations similaires, et

sans préjudice de la généralité de ce qui précède, utiliser toute technique et tout instrument dans le cadre de ses activités immobilières. La Société peut également conclure des garanties, contrats d'indemnités, des sûretés et tout autre contrat équivalent afin de recevoir le bénéfice de toute garantie et/ou sûreté octroyée dans le cadre de ces activités immobilières. La Société peut assumer tous les rôles nécessaires dans le cadre de cette activité de prêt, y compris, de manière non limitative, le rôle d'arrangeur, de chef de file, d'agent de la facilité, d'agent des sûretés, d'agent de la documentation. La Société n'entreprendra pas de telles activités de prêt immobilier ou d'acquisition de prêt immobilier d'une manière qui l'obligerait à être régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ou par toute loi ou réglementation future portant modification de cette loi ou la substituant.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, à tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

La Société fournira notamment aux sociétés au sein de son portefeuille les services nécessaires à leur administration, contrôle et développement. Pour ce faire, la Société pourra requérir et faire appel à l'assistance d'autres conseillers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la facilité de communication de ce siège avec des personnes à l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par (i) deux cent cinquante (250) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe A») et (ii) deux cents cinquante (250) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune («Parts Sociales de Classe B»).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés selon les conditions requises pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales en vertu d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Cession de parts sociales. Les parts sociales (de toute classe) sont librement cessibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est doté des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

À l'égard des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances pour le compte de la Société ainsi que pour effectuer, approuver et autoriser tous les actes et toutes les opérations qui se rapportent à la Société et ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination peut également être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) et ce, à tout moment.

En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par des moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil devant se tenir à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président de cette réunion ou, en son absence, par deux gérants. Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux seront signé(e)s par le président de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut également et ce, de manière unanime, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis par la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la seule signature individuelle en cas de gérant unique, et par la seule signature individuelle de l'un des gérants en cas de conseil de gérance. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'en existe qu'un seul) ou selon le cas le conseil de gérance ou l'un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et pour toutes dépenses raisonnables engagées ou payées par cette personne en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle deviendrait impliquée en tant que partie ou en toute autre qualité en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou engagées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris aux procédures d'appel) actuelles ou sur le point d'être engagées et les termes «responsabilité» et «dépenses» comprendront, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements, montants payés dans le cadre d'une transaction et toutes autres engagements.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) en rapport avec toute affaire dans laquelle il aurait été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'une transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions des présentes n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants, en vertu d'un contrat ou tout autre engagement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision définitive sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation aux termes du présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède (quelle que soit la classe) et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par l'intermédiaire d'un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire écrite valide (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation de la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions portant sur la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

À aucun moment la Société ne comptera plus de trente (30) associés. À aucun moment une personne physique ne sera autorisée à devenir un associé de la Société.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence au 1^{er} janvier de chaque année et se termine au 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels seront affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables et primes mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera accomplie par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, qui est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré en numéraire les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
Logicor Europe Holdings II S.à r.l.	500	12.500 EUR
Total	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique de la Société a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société avec les pouvoirs de signature indiqués dans les statuts de la Société:

- BRE/Management 8 S.A., une société anonyme établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.140.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la partie comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, a signé le présent acte original avec le notaire, qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Jassova, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016072860/431.

(160036907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Quattrex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 204.104.

— STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of February,
Before Us, Edouard DELOSCH, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Mister Tobias Schlauch, born on 22nd December 1976 in Esslingen am Neckar (Germany), professionally residing at Silberburgstrasse 187, D-70178 Stuttgart Germany;

- Mister Wolfgang Dietrich, born on 24th July 1948 in Stetten Im Remstal (Germany), professionally residing at Stuttgarterstrasse 120, D-71229 Leonberg Germany;

- Mister Christoph Dietrich, born on 17th June 1979 in Stuttgart (Germany), professionally residing at Gustav-Sieglesstrasse 26, D70193 Stuttgart Germany,

duly represented by Mr Yevgeniy SADOV, lawyer with professional address in 45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of proxies given on 10th February 2016.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Quattrex S.à r.l. (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Company Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.2 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will

remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the management and administration as general partner (associé gérant commandité) of "Quattrex S.C.A., SICAV-FIS", société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - Specialized Investment Fund (SIF) (Fonds d'Investissement Spécialisé), pursuant to the law of 13 July 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the "Law of 2007") and, as the case may be, of other investment vehicles to be created in the future.

The Company may in addition provide to the companies it manages secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may enter into any agreement, take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

3.2 The Company may also invest its funds in any asset permitted by Luxembourg law and consistent with its purpose.

3.3 The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments within the limits of the law.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by at twelve thousand five hundred (12,500) shares, each share being in registered form and having a par value of one euro (EUR 1). All shares have been subscribed and are fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1 Without prejudice to the provisions of article 15 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers.

7.1 The Company shall be managed by three (3) or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). Manager(s) need not be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum) by a decision of the shareholders owning more than three quarter (3/4) of the share capital of the Company.

7.3 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers or class B managers.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Law of 2007.

8.2 Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any manager of the Company pursuant to article 10 of these Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if at least two-third ($2/3^{\text{rd}}$) of its members is present or represented. If the appointed managers have been qualified as class A or class B managers, a quorum shall only be given if such two-third ($2/3^{\text{rd}}$) of its members is present or represented and comprises at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Each class A manager present or represented shall have a veto right. Resolutions of the Board of Managers are valid if approved by a majority of the votes cast provided that none of the class A manager(s) has used its veto right. Resolutions of the Board of Managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

10.2 However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A managers or as class B managers, the Company will only be bound towards third parties by the single signature of one (1) class A manager or by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 12. General meetings of the shareholders of the Company.

12.1 If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders.

12.2 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

12.3 Each share is entitled to one (1) vote.

12.4 Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than two-third ($2/3$) of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters ($3/4$) of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Annual accounts.

13.1 The financial year of the Company shall begin on the 1st day of January of each year and end on the 31 of December of the following year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the Board of Managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1 The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2 The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders under the following conditions:

- (a) interim accounts are drawn up by the Board of Managers;
- (b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium, if any) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them.

VII. Sole shareholder

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up the following shares:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares
Mr Wolfgang Dietrich	EUR 6,250	6,250
Mr Christoph Dietrich	EUR 3,750	3,750
Mr Tobias Schlauch	EUR 2,500	2,500
TOTAL	<u>EUR 12,500</u>	<u>12,500</u>

The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately following the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Tobias Schlauch, manager, born on 22 December 1976 in Esslingen/Neckar, Germany, with professional address at Silberburgstrasse 187, D-70178 Stuttgart Germany, as class A manager;

- Alex De Jésus, manager, born on 1 October 1966 in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as class B manager;

- Franck Willaime, manager, born on 4 March 1973 in Montpellier, France, with professional address at 25, rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, as class B manager.

2. The registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, L- 1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le onzième jour de février.

Pardevant Nous, Edouard DELOSCH, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Tobias Schlauch, né le 22 décembre 1976 à Esslingen am Neckar (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Silberburgstrasse 187, D-70178 Stuttgart Allemagne;

Monsieur Wolfgang Dietrich, né le 24 juillet 1948 à Stetten Im Remstal (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Stuttgarterstrasse 120, D-71229 Leonberg Allemagne;

Monsieur Christoph Dietrich, né le 17 juin 1979 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Gustav-Sieglerstrasse 26, D-70193 Stuttgart Germany,

ici représentés par Monsieur Yevgeniy SADOV, Juriste, ayant son adresse professionnelle au 45, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu des procurations données le 10 février 2016.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Quattrex S.à r.l." (ci-après, la "Société"), qui sera régie par les dispositions des lois Luxembourgeoises y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (ciaprès, la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance (aux fins de ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil se compose d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut aussi être transféré en tout autre endroit du Grand- Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés (aux fins de ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique s'il n'y a pas plus qu'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts. Si les lois et règlements applicables le permettent, le siège social pourra être transféré en dehors du Grand Duché du Luxembourg par une décision du conseil de gérance sous réserve de l'approbation unanime par tous les associés.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de la Société peuvent être créées, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance estime que les développements ou événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à

cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social.

3.1. L'objet social de la Société est la gestion et l'administration, en tant qu'associé gérant commandité de "Quattrex S.C.A., SICAV-FIS", une société en commandite par actions (S.C.A.) qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (le "Fonds"), conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux Fonds d'Investissement Spécialisés telle que modifiée (la "Loi de 2007") et, le cas échéant, d'autres fonds d'investissement régulés et/ou autres véhicules d'investissement créés à l'avenir.

Par ailleurs, la Société pourra fournir aux sociétés qu'elle gère des services de secrétariat, comptabilité et tout autre service autorisé par les lois et réglementations applicables, la Société peut également contracter et pourra prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

3.2. La Société peut également investir ses fonds dans tout actif autorisé par la loi luxembourgeoise et compatible avec son objet social.

3.3. La Société peut contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, certificats de créance et autres titres de dette dans les limites de la loi.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune. Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée comme en matière de modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Sans préjudice des dispositions de l'article 15 ci-après, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers. Si l'entreprise a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de au moins trois (3) membres nommés par une décision de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment sans motif (ad nutum) par décision des associés détenant plus des trois quarts (3/4) du capital de la Société.

7.3 Les gérants pourront décider de qualifier les gérants comme gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi de 2007.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de la Société, conformément aux dispositions prévues à l'article 10 des présents Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans la convocation.

9.2 Une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance sera transmise à tous les gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgent, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion.

9.3 Cet avis de convocation n'est pas requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.

9.4 Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si deux-tiers (2/3) de ses membres au moins sont présents ou représentés. Si les gestionnaires nommés ont été qualifiés de gérants de catégorie A ou de catégorie B, le quorum ne sera accordée que si les deux-tiers (2/3) de ses membres sont présents ou représentés et s'il comprend au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Chaque gérant de catégorie A présent ou représenté aura un droit de veto. Les décisions du conseil de gérance seront valables si elles sont prises à la majorité des votes exprimés, à condition qu'aucun gérant(s) de catégorie A n'ait utilisé son droit de veto. Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de procès-verbaux identiques et peuvent être exécutées par lettre ou par fax.

Art. 10. Représentation.

10.1 A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant.

10.2 Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée à l'égard des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera également engagée, à l'égard des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société à condition que ces engagements soient en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblées générales

Art. 12. Assemblées générales des associés de la Société.

12.1. Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé exercera tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

12.2 S'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de résolutions identiques et peuvent être exécutées en original ou par télécopie. Chaque associé peut désigner pour le représenter aux assemblées générales des associés toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

12.3. Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

12.4. Les décisions collectives en ce qui concerne des questions relatives à la Société en général ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus des deux-tiers (2/3) du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions modificatives des Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Comptes annuels.

13.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

13.2. A la fin de chaque exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance dresse un bilan indiquant l'actif et le passif de la Société et des comptes de profits et pertes.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Le bénéfice brut de la Société comme indiqué dans ses comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué annuellement à la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions suivantes:

- (a) des comptes intermédiaires sont établis par le conseil de gérance;
- (b) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission, le cas échéant) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intermédiaires est prise par l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intermédiaires;
- (d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société, et
- (e) si les acomptes sur dividendes payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excès à la Société.

14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces aux termes et conditions tel que décidé par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par décision de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la décision de l'associé(s) ou par la loi, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus prévus par la législation applicable pour la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le surplus résultant de la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés au prorata des parts détenues par eux.

VII. Associé unique

Art. 16. Associé Unique. Aussi longtemps qu'un seul associé détiendra la totalité des actions de la Société, la Société existera en tant que société à associé unique conformément à l'article 179 (2) de la Loi de 1915; Dans cette hypothèse, les articles 200-1 et 200-2, notamment de ladite loi sont également applicables.

VIII. Dispositions générales

Pour ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants précédemment nommés et représentés tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les parts suivantes:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts
Wolfgang Dietrich	EUR 6.250	6.250
Christoph Dietrich	EUR 3.750	3.750
Tobias Schlauch	EUR 2.500	2.500
TOTAL	12.500	12.500

Le montant ci-dessus est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Tobias Schlauch, gérant, né le 22 décembre 1976 à Esslingen/Neckar, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au Silberburgstrasse 187, D-70178 Stuttgart, Allemagne en tant que gérant de catégorie A;

- Alex de Jesus, gérant, né le 1 octobre 1966 à Mont-Saint Martin, France, ayant son adresse professionnelle au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B;

- Franck Willaime, gérant, né le 4 mars 1973 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 25, rue de la Forêt, L-1534 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société situé au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. SADOV, DELOSCH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2016. Relation: 1LAC/2016/5302. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2016.

Référence de publication: 2016070634/434.

(160034082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2016.

H&F Barolo Lux CoInvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.945.

Les statuts coordonnés au 16 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073441/10.

(160037943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

Venglo Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2016

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Carl HEGGLI, avocat, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Université, CH-1205 Genève, Suisse, Président;

- Monsieur Jean-François DUCREST, avocat, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Université, CH-1205 Genève, Suisse;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., Société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016073172/21.

(160036994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.